

MINIBUS 76,
LA MOBILITÉ PRATIQUE,
ÉCONOMIQUE ET INTELLIGENTE.

N° Indigo 0 820 20 40 76

0,09 € TTC/MN

Seine-Maritime
Le Département

www.seinemaritime.net







MINIBUS 76, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Minibus 76 est un service de **transport à la demande** proposé par le Département de Seine-Maritime, en complément des réseaux départementaux et régionaux déjà existants.

Grâce à Minibus 76, vous pouvez, au départ de votre commune, vous déplacer vers diverses destinations à des horaires adaptés.



Minibus 76, c'est également une prise en charge à domicile pour les personnes handicapées. Renseignements au : 0820 20 40 76

Économique
(tarif maximum de 2 euros),
Minibus 76 est également **écologique :**
grâce au principe de la réservation préalable de son voyage, les véhicules ne se déplacent que si vous en formulez la demande par téléphone au n° Indigo : 0820 20 40 76
(0,09 € TTC / MN)







MINIBUS 76, MODE D'EMPLOI

1 Adhésion à Minibus 76

L'adhésion gratuite est obligatoire avant d'effectuer son premier voyage. Elle se fait par téléphone au 0820 20 40 76. Vous pouvez réserver votre déplacement dès réception à domicile de votre carte personnelle Minibus 76.

2 Réservation de son déplacement

Appelez Minibus 76 au 0820 20 40 76 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures. Indiquez à l'opérateur(rice) votre nom et les caractéristiques de votre déplacement (jour, destination et horaires choisis. Vous devez réserver votre voyage au plus tard la veille avant 16 heures.
À chaque horaire proposé, un nombre maximal de voyageurs peut être pris en charge, ne réservez pas au dernier moment !

3 Début du voyage

Présentez-vous au point d'arrêt Minibus 76 à l'horaire convenu avec l'opérateur(rice) et faites signe au conducteur. Vous vous acquitterez du paiement de votre voyage en entrant dans le véhicule.







OFFRE DE TRANSPORT

Minibus 76 permet de se rendre exclusivement :

- à son chef lieu de canton ou au bourg le plus attractif de son canton,
- au marché proche de son domicile pour faire ses emplettes,
- aux agences de la CAF et de Pôle Emploi auxquelles la commune de résidence de l'usager est rattachée,
- à la grande agglomération de son secteur (Rouen, au Havre ou à Dieppe), grâce aux correspondances avec les lignes régulières du Département.

Minibus 76 permet de partir soit :

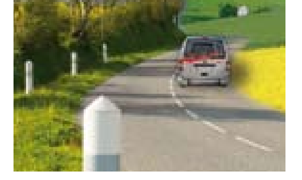
- le matin (vers 9h),
- l'après-midi (vers 14h).

Et de rentrer à son domicile soit :

- en fin de matinée (vers 11h30),
- dans l'après-midi (vers 16h30).

L'ensemble de la flotte de véhicules qui sera mis en circulation sera accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.







TARIFS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Ils sont identiques à ceux du réseau des transports départementaux :

Ticket unité : 2 €
Carte dix trajets : 12 €, soit 1,20 € par trajet.
Abonnement mensuel 40 €
Abonnement trimestriel : 100 €
Pass transport jeunes et seniors : 30 €
Enfant accompagné de moins de 3 ans : gratuité
Enfant accompagné de moins de 10 ans : 1 €
Ayant-droit sociaux : trajet à 0,20 €

Accompagnateur de personne handicapée non-autonome : gratuité.
Les correspondances avec les cars départementaux sont gratuites dans les 3 heures suivant la première validation.

Les opérateurs (rices) s'engagent à vous réserver le meilleur accueil téléphonique.

Ils vous accompagneront dans vos démarches et répondront à toutes vos questions.

Minibus 76, renseignements et réservation,
c'est un seul numéro le
0820 20 40 76 (N° indigo : 0,09 € TTC / MN)

Imp. Dépt 76